

2015-04-036-PM

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

**nomenclature: 9.1.1**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 16 AVRIL 2015**

### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - ADAVEM**

L'an deux mille quinze, le seize avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

### **PRESENTS**

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

### **EXCUSES**

Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



**2015-04-036-PM - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION : ADAVEM**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la sécurité routière, il est pertinent de développer des peines alternatives, a fortiori lorsque celles-ci orientent les contrevenants vers des actions de bénévolat.

Dans ce cadre, l'Association Départementale d'Aide aux Victimes Et de Médiation (ADAVEM) propose de mettre à disposition de la Ville 6 personnes volontaires à un « Stage de Participation Citoyenne » (intitulé SPC) pour participer à l'animation du point, confié à la Croix Rouge, de sensibilisation aux conduites à risques pendant les fêtes locales 2015.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que dans le cadre de l'organisation des fêtes locales du 13 mai au 17 mai 2015 et de l'animation des points repos, la Ville de TARNOS doit faire appel à des personnes pour le bon fonctionnement de ces activités,

Considérant le projet de convention,

**DELIBERE**

**APPROUVE** la convention conclue avec l'association « ADAVEM » pour la mise à disposition de personnes volontaires à un « Stage de Participation Citoyenne » (intitulé SPC).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

**DIT** que cette intervention sera faite à titre gratuit.

**Vote: 33**

**Pour: 33**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 17 avril 2015

Le Maire

